

## Epreuve orale d'allemand

### Rapport de jury

Les notes des deux candidats admissibles ont été respectivement 12/20 et 14/20, ce qui est plutôt satisfaisant. Tous deux semblaient familiers des modalités de l'épreuve, que nous rappelons malgré tout à destination de leurs successeurs : le temps de préparation est de 30 minutes, pendant lesquelles le candidat peut écouter à loisir le document audio, d'une durée d'environ 3 minutes. L'épreuve elle-même dure une petite demi-heure. Le document audio, assez récent, provient d'une radio germanophone.

Pendant l'épreuve, le candidat doit tout d'abord restituer de manière structurée le contenu du document. Il lui est demandé non de le résumer, mais de retransmettre, si possible en les reformulant, toutes les informations qu'il a comprises, y compris dans les détails. Il doit ensuite proposer un commentaire problématisé d'un thème en rapport avec le sujet de l'enregistrement. A cet exposé fait suite un entretien avec l'examineur, qui peut demander des précisions au candidat afin de vérifier sa compréhension du document et d'approfondir les questions soulevées.

Voici la référence de l'enregistrement donné à l'écoute cette année :

<http://blogs.deutschlandfunk.de/berlinbruessel/2016/04/13/kommentar-zukunft-der-stasi-unterlagenbehoerde/>, 13.4.2016

L'enregistrement portait sur la probable intégration des archives de la Stasi aux archives fédérales et sur le débat que cette réorganisation suscite : elle est critiquée notamment par les associations de victimes, qui redoutent un enfouissement du passé. La journaliste se fait aussi l'écho des voix favorables à cette restructuration : ces dernières soulignent que le transfert vers les archives fédérales permettra de poursuivre le travail de numérisation des documents déjà entamé, avec un savoir-faire plus poussé encore. La journaliste se veut rassurante : il n'est pas question de fermer les archives de la Stasi, qui restent un cas unique dans l'histoire. La journaliste conclut que la fusion institutionnelle peut être synonyme de progrès en matière d'organisation et de répartition du travail, notamment pour le commissaire fédéral des archives de la Stasi.

Si l'on peut concevoir que les candidats n'aient pas compris le podcast dans toutes ses subtilités juridiques, le jury a tout de même été surpris de constater que les candidats ignoraient que les archives de la Stasi étaient déjà ouvertes depuis longtemps. Cette lacune surprenante était un frein à la compréhension du document. Malgré tout, les candidats ont compris qu'un changement s'amorçait dans les archives et ont saisi l'idée générale d'une controverse entre les victimes de la Stasi et les porteurs de la réforme. Nous recommandons à ceux qui souhaiteraient mieux comprendre la polémique qui naît de cette restructuration, d'écouter le court témoignage de Marianne Birthler, en charge des archives de la Stasi de 2000 à 2011, dans l'émission d'Arte « *Die Stasi-Untertagenbehörde* » de septembre 2014, disponible sur le web.

Dans la deuxième partie de l'épreuve, celle du commentaire, plusieurs sujets s'offraient à la discussion, en lien avec la RDA : les traces que la division allemande a laissées dans la société jusqu'à aujourd'hui, ou encore la manière de transmettre l'histoire est-allemande (récits autobiographiques, musées, films,...), ou enfin bien sûr l'Ostalgie. Il est recommandé aux candidats de choisir un sujet de discussion qui soit proche du document proposé et en lien direct avec le monde germanique. Le jury apprécie à la fois la qualité de la réflexion du candidat et ses connaissances des réalités socioéconomiques des pays de langue allemande : il faut donc éviter à la fois l'écueil d'une « leçon » toute prête et récitée, mais aussi celui consistant à s'éloigner du sujet pour se lancer dans

de grandes considérations philosophiques assez vagues, par exemple sur le lien entre histoire et politique en mélangeant les époques et les pays.

La troisième partie de l'épreuve, l'entretien, a été à notre sens la plus réussie par les candidats de cette session, qui ont tous les deux pris de l'aisance au fur et à mesure de l'épreuve et ont pu rectifier, au moins partiellement, des erreurs de compréhension ou de formulation. Tous deux ont répondu aux questions de l'examinateur sans chercher à les esquiver et en les enrichissant de réflexions nouvelles, au fur et à mesure de la conversation. La prestation de l'un des candidats, qui n'avait compris que très partiellement le document audio et s'était éloigné du sujet proposé pendant son exposé, a ainsi pu particulièrement « remonter la pente ». C'est la preuve que cette dernière partie de l'épreuve est capitale et peut permettre de réajuster un exposé un peu faible. La capacité au dialogue, malgré quelques entraves linguistiques, a été particulièrement appréciée par le jury. Ce dernier a tout de même déploré une phonologie qui laissait parfois à désirer (notamment les « h » aspirés), ainsi que des fautes sur les participes passés des verbes forts. Il convient aussi de disposer d'une culture générale sur les pays de langue allemande, leur géographie (l'un des candidats a placé la Sarre dans l'ex-RDA), et leur actualité (l'un des candidats ne connaissait pas ou à peine le parti « Alternative für Deutschland », dont on a pourtant beaucoup entendu parler ces derniers temps).

Pour préparer cette épreuve, on ne saurait trop conseiller aux futurs candidats de suivre l'actualité des pays germanophones tout au long de l'année, d'acquérir du vocabulaire et de travailler la phonologie.

Laetitia Devos